

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00841

Numéro SIREN : 805 308 012

Nom ou dénomination : 3S BIO STE BAUME

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2019 sous le numéro de dépôt 3865

Désignation de l'entreprise				SASU 3S BIO STE BAUME				Néant		*	
Adresse de l'entreprise				ROUTE DE LA STE BAUME D95				83136 MAZAUGUES			
Numéro SIRET *				8 0 5 3 0 8 0 1 2 0 0 0 3 0							
Durée de l'exercice en nombre de mois *				12		Durée de l'exercice précédent *				12	
								Exercice N clos le		31/12/2018	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014	2 135	016	1 822		313			
	Immobilisations corporelles *		028	31 236	030	14 885		16 350			
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	33 372	048	16 708		16 664			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060	723	062		723				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 300	066		1 300				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 200	070		4 200				
		Autres * (3)	072	926	074		926				
	Valeurs mobilières de placement		080	127	082		127				
	Disponibilités		084	3 643	086		3 643				
	Charges constatées d'avance *		092	603	094		603				
	Total II		096	11 523	098		11 523				
	Total général (I + II)		110	44 896	112	16 708		28 187			
PASSIF								Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				36 000				
	Ecart de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134				-33 207				
	Résultat de l'exercice		136				-10424				
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				-7 632				
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)		169				35 820				
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176				35 820				
Total général (I + II + III)				180			28 187				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

3S BIO STE BAUME
Domaine de l'Emeraude
246 route de la Sainte-Baume le Plan
83136 Mazaugues

V/REF :
N/REF : 2014 B 841 / 2019-B-3865

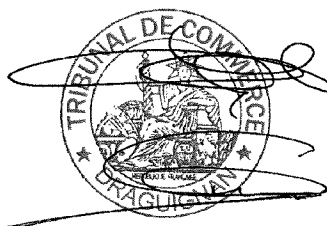
Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 22/07/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2018.
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 03/07/2019

Concernant la société

3S BIO STE BAUME
Société par actions simplifiée
Domaine de l'Emeraude
246 route de la Sainte-Baume le Plan
83136 Mazaugues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3865 le 22/07/2019
R.C.S. DRAGUIGNAN 805 308 012 (2014 B 841)

Fait à DRAGUIGNAN le 22/07/2019,
LE GREFFIER-SELARL C.LESTOURNELLE-HALLEZ



2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Désignation de l'entreprise SASU 3S BIO STE BAUME

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	13 590					
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
					217		218	6 833					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222						
	Production immobilisée *						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
Autres produits						230	0						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	20 425						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	4 844					
	Variation de stock (marchandises)*						236	- 723					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	316					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	23 575					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244	275					
	Rémunérations du personnel*						250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 836					
	Dotations aux amortissements*						254	4 428					
	Dotations aux provisions						256						
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	0						
			260										
	Total des charges d'exploitation (II)					264	34 554						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	-14 129				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		2		Charges financières (V)	294	0					
	Produits exceptionnels (IV)						290						
	Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)	347			300						
				348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	-3 703						
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	-10 424				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	10 424				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles*					322							
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)					324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écart des valeurs Liquidatives sur OPCVM*	248		330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989								
	ZRD (44.terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138								
	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	991		Pôle de compétitivité hors CICE (art.44 undécies)	990								
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344								
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art.44 sexdecies)						992						
	Dont Divers	Créance due au report en arrière du déficit					346		350				
		Déduction exceptionnelle (art.39 decies)					655						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352		354	10 424	
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		356					
	Déficits antérieurs reportables: * dont imputés sur le résultat :									360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS										370		372	10 424

Procès-verbal de l'assemblée générale

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

L'an deux mille 2019 et le 03/07 à 18 heures, les actionnaires de la SAS 3S BIO STE BAUME, au capital de 36 000,00 euros se sont réunis en assemblée générale, sur convocation, au siège social est fixé à :

Domaine de l'Emeraude LE PLAN
Rte de la STE BAUME D95
83136 MAZAUGUES

22 JUL. 2019

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

B 8865

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Le présent procès-verbal comporte :

- le résultat de chaque vote;
- le texte de chaque délibération.

1°) Rappel de l'ordre du jour

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- Affectation du résultat

2°) Feuille de présence

Les actionnaires présents et/ou représentés ont signés la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Il est constaté que les actionnaires votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

3°) Élection du bureau de l'assemblée

A été élu à la majorité des voix en tant que Présidente de l'assemblée, Mme MINIER Sylvie

A été élu à la majorité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, Mr TAMI Alain

Les membres du bureau constatent que d'après la feuille de présence, les actionnaires associés présents ou représentés (voir liste sus indiquée) totalise un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Mme MINIER, Présidente, déclare la séance ouverte.

4°) Adoption des résolutions

- Résolution no 1

Résolution adoptée à 100 % des voix.

Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31/12/2018

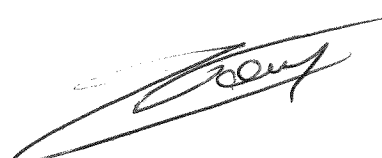
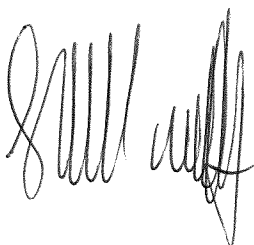
- Résolution no 2

Résolution adoptée à 100 % des voix.

Affectation du résultat au compte report à nouveau

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Madame la Présidente lève la séance à 19 h.

La Présidente : Mme MINIER Sylvie



③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	2 135	412		414		416	2 135				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 370	442		444		446	9 370				
	Installations générales agencements divers	450	18 949	452	2 916	454		456	21 866				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	30 455	492	2 916	494		496	33 372				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500	1 395	502	427	504		506	1 822				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 183	532	1 874	534		536	8 058				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 700	542	2 127	544		546	6 827				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	12 280	572	4 428	574		576	16 708				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
TOTAL						596	585	597	599				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 - Septies A bis du Code général des impôts).		Désignation de l'entreprise : SASU 3S BIO STE BAUME						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)								982	35 708
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	35 708
Déficits de l'exercice								860	10 424
Total des déficits restant à reporter								870	46 132
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI								995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)								996	
IV DIVERS									
Primes de cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant								380	1 837
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	2 076
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 570
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

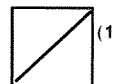
DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : SASU 3S BIO STE BAUME		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2018et clos le : 31/12/2018Données en nombre de mois		12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 0 5 3 0 8 0 1 2 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 3S BIO STE BAUME

ADRESSE (voie)

ROUTE DE LA STE BAUME D95

CODE POSTAL

83136

VILLE

MAZAUGUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3600

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MINIER Prénom(s) SYLVIE
Nom marital PRESIDENTE % de détention 90.00 Nb de parts ou actions 3240
Naissance : Date 16051956 N° Département 49 Commune ANGERS Pays FR
Adresse : N° Voie ROUTE DE STE BAUME D95 DOMAINE DE L'EMERAUDE
Code Postal 83136 Commune MAZAUGUES Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique TAMI Prénom(s) ALAIN
Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 360
Naissance : Date 29121947 N° Département 94 Commune CHAMPIGNY Pays FR
Adresse : N° Voie ROUTE DE STE BAUME D95 DOMAINE DE L'EMERAUDE
Code Postal 83136 Commune MAZAUGUES Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 8 0 5 3 0 8 0 1 2 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3S BIO STE BAUME

ADRESSE (voie) ROUTE DE LA STE BAUME D95

CODE POSTAL 83136 VILLE MAZAUGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01/01/2018** Et clos le **31/12/2018** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée
Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION	SASU 3S BIO STE BAUME ROUTE DE LA STE BAUME D95 Désignation, SIRET 83136 MAZAUGUES et adresse de la société 80530801200030 L'ancienne adresse en cas de changement : Le téléphone :	Adresse du siège social
	B ACTIVITE Activités exercées : CULTURES PERMANENTES Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%*		Déficit	10 424
	Bénéfice imposable à 15 %					
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	Plus-values à long terme imposables à 19 %		Autres plus-values imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐	Autres dispositifs ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% ☐

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration ☐	Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe ☐
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :	Nom et adresse de société tête de groupe :
N°ID. fiscale :	N°ID. fiscale :

G - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : ☐

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA :	Date : 18052019
	Lieu : MAZAUGUES
	Qualité et nom du signataire : MINIER SYLVIE
	PRESIDENTE
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. Les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « Nouveautés »)

Désignation de l'entreprise **SASU 3S BIO STE BAUME**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2018**

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ⁴	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⁵		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁶ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁷		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⁸	Total (a à h)		

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 Bis 2019

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise SASU 3S BIO STE BAUME

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2018

J — DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

K — CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	508
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		SASU 3S BIO STE BAUME			
N° d'identification (SIRET)		80530801200030		Exercice social 31/12/2018	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)					
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (2)					
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (3)					
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
TOTAL (4)					
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B				(1) - [(2)+(3)+(4)]	
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.					